

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 MARS 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 11 mars dernier, a été ouverte à 20 h 18 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. Après avoir adopté l'ordre du jour à l'unanimité, le Conseil a adopté unanimement une résolution de remerciements à madame Laurence Requilé pour tout le travail qu'elle a accompli comme conseillère municipale depuis novembre 2013.
3. Dans le dossier de la demande d'achat de terrains que monsieur Ian Renière a déposée, laquelle concerne **deux lots en bordure de la rivière du Loup, sur le chemin de la Belle-Montagne**, il a été résolu à l'unanimité d'informer le demandeur que la Municipalité pourrait être ouverte à vendre ces terrains dont elle n'avait initialement pas l'intention de se départir, que devrait être aussi considérée la même demande qui a déjà été déposée par une autre personne par le passé, et que les conditions de vente qui pourraient être exigées seront étudiées.
4. En considérant que **le poste de journalier aux travaux publics** est demeuré vacant suite à sa démission volontaire, et que monsieur Mathieu Belle-Isle a manifesté son intérêt à être réembauché pour ce même poste, il a été résolu à l'unanimité de procéder à sa réembauche car sa prestation de travail a été satisfaisante. Il est entendu que sa réembauche est considérée complètement comme un nouvel emploi.
5. Étant donné la réembauche de monsieur Mathieu Belle-Isle, il a été résolu à l'unanimité de l'autoriser à suivre **la formation sur l'abattage d'arbres** qui est organisée par la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé; une dépense de 405 \$ plus les autres frais occasionnés à l'employé s'il y a lieu.
6. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

7. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la sécurité publique. En information, la conseillère répondante, madame Claire Boucher, a signalé qu'elle avait demandé au directeur du service de sécurité incendie de consulter les membres de la brigade au sujet de l'utilisation du feu vert clignotant, lequel usage leur sera permis incessamment. D'un commun accord, les membres de la brigade n'en voient pas les avantages. Le dossier est donc clos.

Transport

8. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin achète, conjointement avec la Municipalité de Charette et la Municipalité de Saint-Barnabé, **une machine à peinture LineLazer** au prix de 6 150 \$, taxes en sus. Le dossier est piloté par Charette.
9. En information, monsieur le maire Claude Frappier a signalé que la résolution adoptée lors de la dernière assemblée, relativement à la circulation de véhicules lourds sur la Grande Ligne en provenance du territoire voisin, a été livrée directement à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Hygiène du milieu

10. Pour poursuivre le dossier de l'élaboration du **Plan directeur de l'eau de notre municipalité**, ce qui se fait en partenariat avec l'*Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche* (OBVRLY), il a été résolu à l'unanimité de nommer l'inspecteur municipal comme représentant de la Municipalité dans le cadre des rencontres prévues à cet effet, que ces dernières se tiennent en semaine, de jour, et de faire en sorte que les élus municipaux qui le souhaitent y assistent, et finalement que le directeur général et le technicien en aménagement et en urbanisme y assistent également.
11. Pour poursuivre les démarches en cours avec la SADC de la MRC de Maskinongé sur le **comité municipalité carboneutre**, il a été résolu à l'unanimité de nommer le directeur général comme représentant de la Municipalité à cet effet, et de nommer le préposé au soutien communautaire comme substitut.
12. En hygiène du milieu, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Santé et bien-être des citoyens

13. La Municipalité souhaite apporter **des modifications au système de chauffage centralisé de l'église afin d'améliorer son efficacité énergétique**. À cet effet, le Conseil souhaite présenter une demande d'aide financière au programme *Éco Performance* d'ici le 31 mars prochain. Pour ce faire, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services soumise par la firme *Multi-Énergie Best inc.*, de Trois-Rivières, laquelle offre est structurée en 16 étapes menant à la préparation et à la présentation de la demande d'aide financière en question et ce, pour des honoraires de 5 000 \$, taxes en sus.
14. D'autre part, en lien avec le mandat octroyé à la firme *Multi-Énergie Best inc.*, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité présente **une demande d'aide financière au programme Éco**

Performance, de nommer le directeur général comme représentant administratif vis-à-vis le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de nommer l'ingénieur de la firme comme représentant technique.

15. Le conseiller répondant pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, monsieur Mario Lessard, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Aménagement, urbanisme et zonage

16. **La Municipalité est sollicitée par Tourisme Maskinongé afin qu'elle accepte que des véhicules récréatifs puissent se stationner sur des terrains publics pour une nuitée.** À cet égard, il a été résolu à l'unanimité que le Conseil souhaite que les propriétaires de véhicules récréatifs favorisent le *Camping Belle-Montagne* en priorité, mais cependant, que le stationnement des véhicules récréatifs pour une nuitée soit autorisé dans le stationnement du Centre multiservice Réal-U.-Guimond et dans le stationnement de l'église.

17. Le rapport sur la compilation des réponses au sondage du mois de février dernier a été déposé.

18. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

19. Aucun sujet n'était à traiter pour décision et le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, a donné un résumé de l'assemblée du conseil d'administration de l'O.T.J. tenue le 16 mars dernier.

Autres sujets

20. La séance ayant lieu à huis clos, et aucune demande ou question écrite n'ayant été reçue, il n'y a pas eu de parole au public.

21. Par vote unanime, à 20 h 30, la séance a été levée.